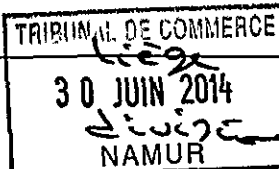


Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



14132351



Greffe

N° d'entreprise : 0537798088

Dénomination

(en entier) : "S&J Store"

(en abrégé) :

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : 5022 Namur, Chaussée de Louvain (CG), 999a

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : augmentation de capital

Il résulte d'un procès-verbal dressé par le notaire Jean-Pierre BERTHET à Molenbeek-Saint-Jean le vingt-trois juin deux mille quatorze, portant la mention « Enregistré 43 rôle(s) zéro renvoi(s) au 1er bureau de l'Enregistrement de Bruxelles 5 le 26 juin 2014 volume 43 folio 27 case 16. Reçu : cinquante euros (50,00 €). Pour le Conseiller a.i. JEANBAPTISTE Françoise (signé) C. DUMONT" que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée "S&J Store", ayant son siège social à 5022 Namur, Chaussée de Louvain (CG), 999a, TVA BE 0537.798.088 RPM Namur, a pris les résolutions suivantes :

a) augmentation de capital à concurrence de neuf mille quatre cents euros (9.400,- EUR) pour le porter de dix-huit mille six cents euros (18.600,- EUR) à vingt-huit mille euros (28.000,- EUR), avec création de nonante-quatre (94) parts sociales nouvelles, du même type, de même nature et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts existantes, participant aux bénéfices à partir de leur création.

Ces parts sociales nouvelles ont été souscrites intégralement en espèces et libérées intégralement ;

b) modification de l'article 5 des statuts pour le remplacer par le texte suivant :

« Le capital social de la société est fixé à vingt-huit mille euros (28.000,- EUR), représenté par deux cent quatre-vingt (280) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Historique du capital

Lors de la constitution le vingt-neuf août deux mille treize, le capital s'élevait à dix-huit mille six cent euros (18.600,00 EUR) représenté par cent (186) parts sociales.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du dix-neuf juin deux mille quatorze, le capital a été augmenté de neuf mille quatre cents euros (9.400,- EUR) pour le porter de dix-huit mille six cent euros (18.600,00 EUR) à vingt-huit mille euros (28.000,- EUR), par souscriptions en espèces libérées intégralement, et création de nonante-quatre (94) parts sociales nouvelles, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes. ».

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

(sé) Jean-Pierre BERTHET, notaire.

Ont été déposés en même temps : expédition du procès-verbal, coordination des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/07/2014 - Annexes du Moniteur belge